

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : n°2018-00590-051-001

Dénomination du projet : Récolte de fleurs et de bractées d'orchidées pour étude ADN et ARN (12 34 48)

Bénéficiaire (s) : Université Perpignan Joris BERTRAND

Lieu des opérations : Aveyron Hérault Lozère

Espèces protégées concernées : *Ophrys aveyronensis*

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation est associée à un projet de recherches sur les relations systématiques et taxonomiques dans le genre *Ophrys*, et porte en particulier sur les variations au sein de *O. aveyronensis*, et l'espèce apparentée *O. victorica* présente en Espagne. Le lien entre variation phénotypique et génétique sera étudié par la morphologie florale (images 3D réalisées in situ, méthode non destructive), les composés organiques volatiles (COV), les transcriptomes exprimés (ARN) dans les fleurs et l'ADN prélevé à partir de bractées florales. Pour chaque individu étudié, cela nécessite donc le prélèvement de 2 fleurs non fécondées (COV et ARN) et d'une bractée pour l'ADN.

L'étude se ferait sur 3 populations déjà étudiées dans une étude antérieure situées en Aveyron (plateau de Guilhaumard, Lapanouse et Saint-Affrique) auxquelles se rajouteraient 3 nouvelles populations : une sur la commune de Saint-Beaulize (12), une située dans le Lodévois (Hérault) et une à définir au cours des prospections, l'objectif étant d'avoir une population en limite Nord de l'aire de répartition. Dans chaque population, 25 individus seront échantillonnés, soit un total de 150 individus.

Les prélèvements seront réalisés sans destruction des plantes échantillonnées. A l'issue de la campagne de terrain, les porteurs de projet devront nécessairement communiquer aux CBNs concernés (donc Pyrénées-Midi-Pyrénées pour l'Aveyron et Méditerranéen pour l'Hérault) la localisation exacte des populations échantillonnées (coordonnées GPS) et la taille des populations (nombre d'individus en fleurs).

Considérant que l'impact est nul pour les populations concernées et l'importance d'un apport de connaissances pour élucider les relations entre les taxons du genre *Ophrys*, le CSRPN donne un **avis favorable** à ces prélèvements.

Références complémentaires éventuelles :

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Présidence du CSRPN

[]

Présidence du GT ERC/DEP

[X]

Fait le : 16/02/2026

Nom : James Molina et Jean-Louis Hemptinne

Signature :

A blue ink signature, likely of James Molina, featuring a large, stylized loop at the beginning and a horizontal line at the end.A blue ink signature, likely of Jean-Louis Hemptinne, written in a cursive style with the name clearly legible.

Avis à remettre à la **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**
1 Place Emile Blouin – CS 10008 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9